

Attaques de la DGFIP sur les promotions internes et la formation professionnelle : il y a urgence à faire reculer l'administration

Signez la pétition

Vous êtes nombreuses et nombreux aujourd'hui à souhaiter évoluer au sein de la DGFIP, l'administration s'attaque aujourd'hui à toute la promotion interne et aux évolutions de carrière :

➤ **PAR LE BIAIS DE L'ÉVALUATION ET LA MISE EN PLACE DE PPCR**

Le tableau synoptique et les appréciations littérales deviennent les critères essentiels pour déterminer la valeur professionnelle de l'agent et seront mis en avant pour exclure les agents de la sélection par tableau d'avancement ou par liste d'aptitude. Les possibilités d'avancement et de sélection diminuent chaque année pour des raisons budgétaires.

➤ **PAR LE BIAIS DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS**

La DGFIP confirme et signe, dès 2019, les concours internes et externes pour l'accès à une catégorie seront organisés le même jour, réduisant ainsi les chances d'obtention pour les agents remplissant les conditions pour les deux concours ; le passage des concours sera limité à 5 tentatives pour chacun d'entre-eux.

La DGFIP avait déjà pris la décision l'an dernier de diminuer fortement la proportion de lauréats aux concours internes.

Mais la DGFIP n'envisage pas de s'arrêter là. Elle envisage également de modifier les règles actuelles en matière de 1ères affectations et de nommer les lauréats des concours externes et internes sur les postes demeurant vacants à l'issue des mouvements généraux de mutation et ce sur la base du rang de classement au concours.

Ces projets, s'ils étaient réellement mis en oeuvre sans la moindre garantie sur les postes proposés, la prise en compte de l'ancienneté, la précision de l'affectation, la mise en oeuvre des priorités, constitueraient une

régression supplémentaire des droits des agents au regard des conditions actuelles de premières affectations arrêtées lors de la fusion.

La Direction avance vite sur ces questions et elle entend également modifier en profondeur les formations initiales de tous les publics dans un seul objectif, l'employabilité immédiate des agents, au détriment d'une formation leur permettant de se projeter dans une carrière DGFIP.

Solidaires Finances Publiques, la CGT Finances Publiques et FO DGFIP dénoncent ces reculs d'une gravité inédite à la DGFIP qui ne sont qu'une étape dans la destruction des droits et garanties des agents en matière de déroulement de carrière, et vous appellent à signer massivement la pétition pour :

- **une formation initiale et continue de qualité et à la hauteur des exigences techniques des missions de la DGFIP ;**
- **le maintien de réelles possibilités de promotion interne à la DGFIP.**

Par cette pétition vous vous emparez d'une expression collective pour peser face à la Direction Générale afin de pouvoir continuer à bénéficier d'une formation professionnelle de qualité et de réelles perspectives de déroulement de carrière.

En signant, vous êtes acteurs de votre propre avenir, et permettrez de faire savoir vos aspirations et revendications tant auprès de la Direction Générale, qu'auprès du gouvernement qui sera mis en place suite aux élections législatives.

LES AGENTS SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE PÉTITION EXIGENT :

- ☛ **Le maintien de réelles possibilités de promotion interne à la DGFIP ;**
- ☛ **Une formation initiale et continue de qualité et à la hauteur des exigences techniques des missions de la DGFIP ;**
- ☛ **Le refus de toute régression supplémentaire des droits des agents au regard des conditions actuelles de 1^{ères} affectations.**

[illegible]

PÉTITION À RENVOYER

Solidaire Finances Publiques • boîte 29 • 80, rue de Montreuil BP 29 75011 PARIS Cedex
CGT Finances Publiques • case 450 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Fax : 01.48.70.71.63
FO DGFIP • 47 Rue des Petites Écuries, 75010 Paris • Fax. 01.48.241279